

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ESPACEA La Grange sur la commune principale de l'AIOT allée de Launay 44160 PONTCHATEAU.

La référence de votre dossier est A-3-N7VSDH1D6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/05/2023 à 14h18 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **90003095800012**

Raison sociale **ESPACEA (ENTREPRISE SOLIDAIRE PONT-CHATELAINE D'ACTIVITES COMPLEMENTAIRES ENGAGEE POUR L'AVENIR)**

Forme juridique **Association déclarée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

PL DOMINIQUE DAVID

44160 PONTCHATEAU

Signataire

Qualité : **Directrice adjointe**

Référent

Fonction : **Encadrant technique**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ESPACEA La Grange**

Description des activités :

Nous exerçons 2 activités sur ce site : Première activité :Récupération d'ouvrants issus de chantier de déconstruction en dépose sélective. Nous ne récupérons que les ouvrants PVC et aluminim ainsi que bois parclose. Les ouvrants nous arrivent par camion (nous n'assurons pas le transport). Ils sont déchargés et stockés sur notre parc. Ils sont ensuite acheminés vers les postes de démantèlement et de tri où ils sont pris en charge par les opérateurs. Les matériaux sont triés en bacs distincts. Ces bacs sont stockés dans l'atelier, en dehors de la benne de bois A stockée sur le parc. Une fois les bennes pleines, elles sont acheminées vers nos entreprises partenaires en vue d'y être recyclées. Le démantèlement donne lieu à la manipulation et au stockage de : - bois A - Verre - Aluminium - PVC - Métaux ferreux - Métaux non ferreux - DIB

Seconde activité : Nous organisons des tournées de ramassage de palettes auprès des entrperises locales dans un rayon de 30 km. Nous ramenons sur notre site ces palettes où elles sont stockées sur le parc, puis démantelées. Les lattes de bois ainsi récupérées sont débitées et stockées en vue d'être revendues à des particulier pour bricolage, ou bien utilisées en interne par notre atelier bois pour fabriquer des produits divers en bois de réemploi (composteurs, jardinières, cabines de plage, toilettes sèches etc.) Ces activités se déroulent sur le site dit de « la Grange ». Il s'agit en effet d'une ancienne grange réhabilitée en atelier industriel (300m²). Notre site comprend également des extérieurs pour environ 300m² également, zone de circulation incluse (voir plan). Il n'y a pas de travaux à prévoir. Le site a été réhabilité entre mars 2022 et avril 2023.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

allée de Launay

44160 PONTCHATEAU

X : 317820

Y : 6714906

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m

- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2714	2714-2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 100 m3	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

- Bois: Réemploi, upcycling du bois de palette récupéré. Réflexion sur les exutoire notamment autour du broyat de palette ou de la découpe en plaquette de chauffage Le reste du bois A non réemployé est évacué en benne de bois A vers Tri Ouest pour recyclage - Verre: récupération par St Gobain sous forme de calcin pour recyclage en fabrication de verre plat - PVC: récupération

par Triu ouest pour recyclage - Aluminium: récupération par Tri ouest pour recyclage - Métaux ferreux et non ferreux (petites quantité: un palox sur le site): récupération par Tri ouest pour recyclage - DIB: Récupération par Tri ouest pour traitement

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Présence d'extincteurs sur le site, dans la cuisine, l'atelier 6 personnes sont formées SST sur place

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Parcelle cadastrale annotée.png

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Périmètre ESPACEA annoté.png